

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juillet 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Bernard Nedellec, Patrick Vaineau, Jeannette Boulic, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Géraldine Guet
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jeannette Boulic à partir de 20 heures 40
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 22 heures
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

15. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/08/2019

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

1/ MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Afin de permettre le recrutement d'un assistant administratif sur un poste laissé vacant par un agent en disponibilité au secrétariat général, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer :

- Un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 50% et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 50%

Afin de permettre le recrutement d'un chef de police au service de police municipale suite au départ pour mutation du chef de la police municipale, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer :

- Un poste de chef de service de police municipale (cat B) et de supprimer un poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe.

Afin de permettre le recrutement d'un gestionnaire au service des sports suite au départ du responsable du service des sports, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer :

- Un poste d'adjoint administratif et de supprimer un poste d'éducateur territorial des APS

2/ DEPARTS DE LA COLLECTIVITE

Suite aux départs de la collectivité (retraite, détachement .), il est proposé aux membres du Conseil municipal de supprimer :

- un poste de chef de police municipale (cat C)
- un poste d'agent de maîtrise
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

3/ CREATION DE POSTE

Afin de permettre la mise en stage d'un agent en contrat aidé au service cadre de vie – espaces verts depuis 3 ans, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer :

- un poste d'adjoint technique

4/ PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENTS DE GRADE

Afin de permettre la nomination d'agents suite à la promotion interne, il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- créer 2 postes d'agents de maîtrise
- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Afin de permettre la nomination d'agents suite aux avancements de grade, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer :

- 1 poste d'attaché hors classe
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 6 postes d'adjoint techniques principaux de 1^{ère} classe
- 8 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

Compte tenu des postes laissés vacants suite aux avancements de grade, il est proposé aux membres du Conseil municipal de supprimer du tableau des effectifs:

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 6 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 8 postes d'adjoints techniques
- 1 poste d'adjoint d'animation principale de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 5 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Avis favorable de la commission des ressources humaines du 21 juin 2019

Pour la nouvelle organisation du service des sports, avis favorable du Comité Technique du 24 juin 2019

PJ : Tableau des effectifs

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à la majorité (4 abstentions).



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.